

En outre, le Canada participe aux deux conférences permanentes : la Conférence des ministres de l'éducation nationale (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports (CONFEJES).

Depuis 1986, la Francophonie a pris un nouvel élan grâce à la tenue de cinq conférences des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage. Le langage courant a baptisé ces conférences « les Sommets de la Francophonie ». Le Canada a été, après le Sommet de Paris et avant celui de Dakar, l'hôte du deuxième Sommet qui s'est tenu à Québec, et il a pris une part active à toutes les étapes du processus des Sommets. Les conférences au Sommet ont eu lieu à Paris (1986), à Québec (1987), à Dakar (1989), à Chaillot (1991) et enfin à Maurice (1993). Le prochain sommet est prévu à Cotonou, au Bénin, en décembre 1995.

La participation canadienne à la Francophonie multilatérale témoigne de la volonté du Canada d'afficher clairement le visage qui est le sien sur la scène internationale. Cet effort de rapprochement au sein de la communauté francophone n'est pas, du reste le fait du seul gouvernement fédéral : c'est une question d'intérêt pour toute la population canadienne.

Le Canada occupe une position enviable sur l'échiquier international : non seulement il fait partie des grands organismes de la communauté internationale, mais sa dualité linguistique et la richesse de ses cultures en font un partenaire recherché au sein du Commonwealth comme de la Francophonie.

Appartenir à la Francophonie, pour le Canada, c'est donc faire partie du riche réseau des 47 pays et des gouvernements qui ont le français en partage. C'est aussi révéler au reste du monde les traits de sa physionomie et donner aux Canadiens et Canadiennes d'expression française, ainsi qu'aux francophiles de ce pays, une ouverture sur le monde et des possibilités de rayonnement dans un vaste ensemble de pays répartis dans toutes les grandes régions du monde.

Le Québec joue un rôle de premier plan au sein de la Francophonie internationale et les gouvernements des autres provinces à forte population francophone y participent activement. Ainsi, en 1970, les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont pris part à la Conférence constitutive de l'ACCT. Le Canada jouit du statut d'État membre de la Francophonie, alors que le Québec et le Nouveau-Brunswick en sont des gouvernements participants.

Juin 1995